

# L'estuaire pour tous

*Journal du collectif des deux rives*

N° 13

## édito

Nous ne boudons pas notre plaisir et nous revenons sur l'abandon du projet Matelier. Ce sont quand même plus de 6 ans de combat pugnace et déterminé, sans parler de la disponibilité et de l'engagement nécessaires !

Les sujets de mobilisation ne manquent pas. Si la pollution des eaux de baignade de certaines plages est au cœur de nos préoccupations et de nos démarches, nous anticipons également le renouvellement de la concession au Platin de Grave, site d'extraction de granulats à l'embouchure de l'Estuaire.

Par notre présence au sein de plusieurs instances décisionnaires dans la gestion de notre estuaire, nous poursuivons avec assiduité notre mission de veille environnementale ; ainsi le siège récemment obtenu au Conseil de développement sur proposition du Grand Port Maritime de Bordeaux nous permettra d'œuvrer pour un développement économique respectant l'environnement et les populations.

La biodiversité, cette richesse fragile, est un élément majeur indispensable à l'équilibre estuarien. Vous allez faire connaissance avec deux de ses représentants aussi discrets que colorés.

Nous vous souhaitons une Bonne Année 2020, favorable à la réussite de vos projets personnels et aussi bien sûr à ceux de votre Collectif des 2 Rives.

Pour le conseil d'administration  
la présidente Maryse Sinsout

*Collectif Estuaire pour tous*

# Votre victoire, retour sur six ans de combat contre le projet Matelier

(extraction massive de sable à quelques encablures de la pointe de bonne anse)



Rassemblement du 27 octobre 2018  
à La Palmyre

Nous n'avions que brièvement évoqué cet heureux dénouement dans le n°12 d'*Estuaire Pour Tous* en juin dernier, l'annonce de l'abandon de la demande de concession par les porteurs du projet étant arrivée alors que nous bouclions notre journal. Revenons sur cette **VICTOIRE** et sa genèse.

En 2013 nous apprenons fortuitement qu'un avis de mise en concurrence vient d'être publié par la préfecture 17 concernant un projet d'extraction massive de sable marin à quelques encablures de la Pointe de Bonne Anse sur la rive droite. Le littoral sableux de la presqu'île d'Arvert, Côte Sauvage et Grande Côte, étant depuis plusieurs décennies soumis à une importante érosion naturelle, il nous apparaît immédiatement que ce projet est une aberration environnementale. Fort de son expérience acquise durant la bataille gagnée contre le projet de port méthanier au Verdon, Une Pointe pour Tous (ancien

nom d'Estuaire Pour Tous) s'investit dans ce combat et devient rapidement le meneur de la fronde anti-Matelier dans le Nord-Médoc et le Pays Royannais. Vous êtes présents aux réunions publiques sur les 2 rives, nous rencontrons la préfète 17 et les élus locaux. À l'époque le ministre en charge des mines (Économie et Finances) était favorable au projet mais un revirement salutaire est intervenu dès la passation de pouvoir entre Michel Sapin et Bruno Le Maire en 2017. En revanche nous avons eu dès 2014 le soutien de Ségolène Royal nommée ministre de l'Écologie qui a finalisé la création du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis en avril 2015. Il fallait désormais que le Parc marin émette un avis défavorable, avis que le ministre en charge des mines serait obligé de suivre (Code

de l'Environnement art L334-5). Trois avis défavorables du Conseil de gestion du Parc, une bataille juridique et un rassemblement citoyen sur le site organisé par douze associations locales ont été nécessaires pour arriver à l'abandon du projet en mai 2019.

Dans les Côtes d'Armor sans Parc marin l'association « *Le Peuple des Dunes en Trégor* » a dû batailler pendant dix ans et dépenser une fortune en honoraires d'avocat pour faire annuler la concession Lannion, comparable au Matelier. Le Parc marin Gironde/Pertuis( donc l'État ) nous a au moins évité une faillite financière annoncée en assurant la prise en charge juridique du dossier.

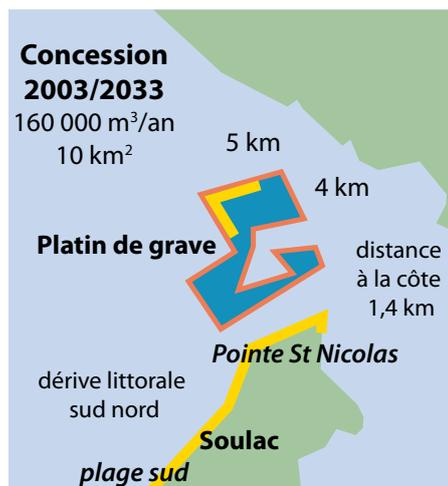
**Estuaire pour Tous a été présent sur tous les fronts pendant six ans. Cette victoire, comme celle contre le méthanier dix ans plus tôt, n'est pas tombée du ciel. Notre association a bataillé grâce à vos soutiens dont le nombre est une force face à des adversaires redoutables.**



survol de La Coubre

# Concession Platin de Grave

La concession minière a été accordée en 2003 pour 20 ans. D'une surface de 10 km<sup>2</sup>, située à 1,4 km de la côte médocaine, le périmètre « biscornu » de la concession se justifie par la présence d'un dépôt d'explosifs en son centre. L'exploitant Granulats-Ouest extrait 160 000 m<sup>3</sup> an de sable pour 400 000 autorisés. Malgré cette exploitation en deçà des volumes autorisés il est probable que les ponctions de sable ont en seize ans accentué le recul de la côte sud-soulaçaise. Malgré l'érosion marquée du littoral sableux nord-médocain connue depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, 3,2 millions de m<sup>3</sup> ont été extraits dans l'estuaire externe de la Gironde entre 1960 et 1997, dans l'indifférence générale. Grâce à la construction de casiers ensablants et de brise-mer depuis les années 1930 jusqu'à l'allongement de l'épi Barriquand en 2015 les plages au nord de Soulac ont pu être préservées et ont même connu une accréation. Ces ouvrages de protection ainsi que la Pointe Saint Nicolas, sous l'effet de la dérive littorale sud-nord, ont été ensablés par les sédiments rabotés sur la plage sud par le courant côtier.



Jusqu'ici dans le secteur de l'embouchure et de l'estuaire externe de la Gironde aucune étude n'a pu appréhender les mouvements sédimentaires sur le moyen et long terme, toutes se sont avérées fausses avec le temps. La concession Platin de Grave n'a pas échappé à cette règle, les cotes de profondeur imposées par l'arrêté

préfectoral d'autorisation n'ayant pu être respectées. En d'autres termes et contrairement à ce que les études prévoyaient les creusements effectués par les extractions ont durablement perturbé le relief sous-marin de cette zone. Au fil des ans l'industriel a dû renoncer à extraire sur de larges surfaces. Depuis janvier 2019 les ponctions de sable ne s'opèrent plus que

sur une partie très restreinte au nord ouest de la concession (figuré en jaune sur le schéma).

En raison de la complexité extrême des mouvements hydro-sédimentaires dans l'estuaire externe le principe de précaution doit s'appliquer. La concession minière du Platin de Grave ne doit pas être renouvelée au-delà de son terme en 2023.

## Réensablement de la plage sud de Soulac

La plage des Naiades au sud de Soulac est soumise à une forte érosion; par grosses marées, l'océan pourrait s'engouffrer mettant en péril des quartiers résidentiels. Il s'agit donc de trouver des solutions de défense. La CdC Médoc-Atlantique prévoit un réensablement pour stabiliser le trait de côte avec reconstitution et fixation de la dune. Ce projet financé par la Région, l'État, la CdC (20% chacun) et l'Europe (fonds Feder pour 40 %) s'inscrit dans une stratégie à long terme :

- \* fin 2018 apport de 45000 m<sup>3</sup> de sable pris sur la plage nord de Soulac pour assurer la saison estivale avec quelques travaux annexes ; même opération fin 2019 et 2020. Budget : 4 Millions €.

- \* réensablement massif en 2022 : 1 000 000 m<sup>3</sup> en utilisant les sédiments de dragage de la passe Ouest à l'entrée de l'Estuaire. Budget prévu : 6 à 7 M d'€ (transport et projection du sable).

- \* rechargement en sable les années suivantes autant que nécessaire.

Cette «lutte active souple» a été préférée dans un premier temps à la construction d'ouvrages de défense malgré son coût et l'incertitude totale sur la pérennité des travaux entrepris. L'impact environnemental moindre, l'obtention

facilitée des autorisations délivrées par les organismes compétents (DDTM, DREAL et autres), la perspective de subventions sur fonds publics justifient ce choix. Ce projet de réensablement est complété par :

- \* *Étude bathymétrique et courantologique dès 2020 (appel d'offre en cours)*

- \* *Suivi mensuel du trait de côte et hebdomadaire de la crête des dunes (mesure laser par drone)*

- \* *Reconstitution massive de la dune dès 2021 et fixation programmée avec le service des Eaux et Forêts.*

*La nécessité d'agir est indéniable ; EPT a cependant émis des réserves tant en réunion publique que auprès de l'APSEM (association soulacaise) avec qui nous travaillons étroitement à la défense de notre littoral, au vu du coût important (et peut-être sous-estimé) ainsi que de la pérennité très aléatoire. Un projet similaire pour réensabler la baie de Wissant, sur la côte d'Opale, chiffré à 30 M d'€ vient d'être rejeté par le Conseil Communautaire de la Terre des 2 Caps (France3 Hts de France). Nous restons vigilants.*

+ *d'infos sur les sites [www.cmedoatlantique.fr](http://www.cmedoatlantique.fr) (gestion érosion de la Négade à la jetée de Grave) et <https://www.giplittoral.fr/gestion-bande-cotiere/strategie-regionale>.*

# Pollutions des eaux de l'Estuaire



Notre estuaire est périodiquement menacé par les pollutions dues aux activités humaines (hydrocarbures, médicaments, perturbateurs endocriniens, macro et micro-déchets)

De nombreuses plages du Pays Royannais viennent de connaître deux saisons estivales marquées par la contamination des eaux et les interdictions de baignade, 2019 en amélioration par rapport à 2018. La plage de la Chambrette au Verdon-sur-Mer a également été concernée mais de façon très ponctuelle en 2018.

Les germes ayant une durée de vie courte, les épisodes de contamination sont brefs, de 24 à 48 heures, et peuvent passer entre deux contrôles espacés de plusieurs jours. Sur les cinq plages de Royan les contrôles sont cependant plus rapprochés, deux à trois jours en haute saison. Ces deux épisodes annuels de pollution successifs demeurent donc pour nous très préoccupants en dépit de l'amélioration de 2019.

Il n'existe aucune répartition géographique homogène entre les plages épargnées et celles touchées par les conta-

**Les eaux du plus grand estuaire d'Europe sont confrontées à une pollution organique inexpliquée**

minations. Ces pollutions ponctuelles se sont réparties de façon aléatoire entre Saint Palais-Platin et Meschers-Vergnes.

Il existe deux échelles de classement concernant la contamination aux germes fécaux (entérocoques et eschérichia coli), deux niveaux d'analyse des eaux de baignade et deux labels.

#### Deux échelles de classement

**1/**Les résultats des contrôles de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine (ARS) (consultables sur [baignades.santé.gouv.fr](http://baignades.santé.gouv.fr)) sont classés en bon/moyen/mauvais.

**2/**Les seuils de la norme européenne 2006/7/CE (qualités excellente, bonne, suffisante, insuffisante) prévoient la fermeture définitive à la baignade des plages dont la moyenne de la qualité des eaux calculée sur les quatre dernières années est classée « insuffisante ».

Le rétablissement de l'autorisation de

baignade ne pourra intervenir qu'après traitement de la pollution et restauration de la qualité au moins « suffisante », toujours calculée sur les quatre dernières années. Cette directive a été appliquée pour la première fois en France à l'issue de l'été 2013.

#### Deux niveaux d'analyse

**1/**Contrôle sanitaire des eaux de baignade effectué par l'ARS (contrôle avec une fréquence réglementaire d'analyse de 5 à 15 jours suivant la qualité et la taille des plages)

**2/**Surveillance sanitaire effectuée par les maires responsables de la sécurité des baignades (fréquence cinq jours ou après analyse ARS mauvaise/moyenne ou après épisode pluvieux).

Sur le Pays Royannais c'est la CER-SAUR qui effectue les prélèvements et les analyses dans le cadre de la « gestion active » pour Les Mathes, Saint Palais, Vaux, Saint Georges et Meschers.

À Royan les services techniques municipaux effectuent tous les deux à trois jours prélèvements et analyses sur les cinq plages, de juin à septembre.

## Deux labels

**Le Pavillon bleu** est un label français privé et donc payant créé en 1985 au national et 1987 à l'international accordé aux plages et ports de plaisance sur candidature. Les équipements doivent correspondre à des critères précis concernant l'accessibilité, le tri sélectif des déchets, la présence de sanitaires, l'information sur la



qualité des eaux ainsi que sur les faunes et flores locales.

Cinq contrôles sont effectués par saison, une mauvaise qualité des eaux de baignade est évidemment réd-

hibitoire et entraîne la suppression du label pour la saison suivante. En 2019, six plages du Médoc hors estuaire ont été labellisées mais une seule en Pays Royannais et deux ports de plaisance : Port-Médoc, Saint Denis d'Oléron. Les huit plages en estuaire labellisées 2018, sur les deux rives, ont toutes perdu leur label pour 2019 sauf Le Chay à Royan.

**La Démarche « Qualité des eaux de baignade ».** Ce label gratuit, moins généraliste que le Pavillon Bleu, signifie que la commune veille sur les eaux de baignade et alerte les gestionnaires de plage, collectivités territoriales ou prestataires privés. Ce label a été créé par le ministère de l'Écologie en 2009 en application de la directive européenne 2006/7/CE selon trois critères : auto-surveillance, information du public en temps réel, recherche et identification des sources de pollution. Ce label est attribué pour trois ans sur candidature avec un audit tous les ans. Trois plages rive droite (Saint Palais, Les



Mathes, Vaux) et une plage océane médocaine (Grayan-et-L'Hopital) ont été labellisées en 2017.

Tout au long des deux dernières saisons, certaines plages ont été fermées à la baignade par les maires, soit sur lecture des analyses, soit par précaution après de fortes précipitations, jusqu'à confirmation de l'absence de pollution aux germes fécaux ; les plus touchées Saint-Palais-Bureau, Royan-Pontailiac et Foncillon, Meschers-Vergnes. Les autres plages du Pays Royannais s'en sortent un peu



L'entrée de l'estuaire vue par satellite.

mieux mais bien peu peuvent présenter un classement bon à 100 % sur les deux étés. Les interdictions de baignade à répétition provoquent l'exaspération légitime des habitants, des vacanciers et des professionnels du tourisme.

Outre les atteintes au bon état sanitaire des eaux de l'estuaire ces problèmes de contaminations récurrentes risquent de mettre à mal l'activité touristique vitale pour notre région. Entre Arcachon et Noirmoutier seul le Pays Royannais est confronté à ce problème (excepté la plage d'Aytré fermée depuis 2018).

L'origine de la contamination demeure à ce jour inconnue. Nous ne pouvons qu'envisager quelques hypothèses :

- effluents rejetés dans le milieu depuis le large (bateaux de plaisance et commerciaux) ou depuis l'intérieur des terres.
- pollution en provenance de l'amont (Garonne, Dordogne, Communauté Urbaine de Bordeaux) qu'il est très difficile de prouver en raison des courants oscillants et des renverses de marée dans l'estuaire.
- constructions non correctement reliées au réseau d'assainissement
- épisodes de forte précipitation provoquant le lessivage des sols artificialisés et le déversement dans le milieu marin mais ne correspondant pas systématiquement aux pics de contamination des eaux. La législation permet aux maires de fermer préventivement les baignades après un épisode pluvieux important jusqu'à certitude de la qualité «moyenne» ou «suffisante».
- dysfonctionnements ponctuels des

stations d'épuration de Saint-Palais, Les Mathes et Saint Georges pouvant survenir malgré les contrôles réguliers. Le réseau de collecte vieillissant pourrait être une des causes mais ne peut à lui seul engendrer ces pollutions importantes (rénovation du réseau programmée entre 2020 et 2030).

Les élus locaux, les techniciens de l'assainissement et les associations de défense de l'environnement se perdent en conjectures. Les maires littoraux du Pays Royannais et Estuaire pour Tous ont saisi le SMIDDEST\*. Le Conseil départemental de Charente-Maritime a effectué une campagne d'analyses entre janvier et décembre 2019 dont nous aurons les résultats début 2020.

Nous avons rencontré le commissaire-enquêteur dirigeant l'enquête publique préalable aux travaux de rénovation du réseau d'assainissement en Pays Royannais et nous avons déposé une contribution écrite. Nous participons aux réunions d'associations locales rive droite sur l'assainissement.

Notre association a également saisi le Parc Naturel Marin Gironde/Pertuis sur cette question environnementale récurrente, la problématique de la qualité des eaux de baignade entrant dans les prérogatives de ce Parc.

\* Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde

# À la découverte d'un papillon surprenant : l'azuré du serpolet



Sur les prairies calcicoles des deux rives de l'estuaire de la Gironde, l'azuré du serpolet peut être observé dès le mois de juin. Ce papillon possède un cycle biologique particulièrement complexe associant plante et fourmi.

Découvrons ensemble l'extraordinaire vie de cet étonnant papillon.

## Descriptif et habitat

L'azuré du serpolet (*Maculinea Arion*) fait partie de la famille des lycènes, que l'on surnomme souvent les « petits bleus ».

Contrairement à beaucoup d'azurés de cette famille l'envergure de ce papillon est grande puisqu'elle est comprise entre 28 et 30mm. Le dessus de ses ailes est bleu avec des taches noires alors que le dessous est beige-gris avec des points noirs cerclés de blanc. L'azuré du serpolet fréquente les milieux ouverts à semi-ouverts bien exposés. Il occupe ainsi des pelouses sèches, des prairies maigres, ainsi que des bois clairs et des lisières.

Ces différents lieux doivent tous avoir un point commun : la présence d'origan (*Origanum vulgare*) ou de thym (*Thymus spp*).

**La première singularité** de ce papillon : la femelle ne pond que sur les boutons floraux de ces plantes et l'on parle alors de plante-hôte.

La jeune chenille issue de l'œuf se nourrit pendant les trois premières semaines des fleurs et boutons de sa plante-hôte puis elle se laisse tomber au sol, attendant d'être prise en charge par des fourmis.

Pour ce faire, la chenille va émettre sur

son corps des composés rappelant ceux des fourmis du type *Myrmica sabuleti*.

Ainsi lorsqu'une fourmi croisera la chenille elle pensera qu'il s'agit d'une larve égarée et se pressera de la ramener à la fourmilière.

**Seconde singularité de ce papillon :** la chenille de l'azuré du serpolet est maintenant bien installée dans la fourmilière où elle se nourrit des larves et des œufs. Les fourmis, leurrées par les phéromones et sécrétions de la chenille, s'occupent de cette dernière comme l'une des leurs. Après avoir hiverné dans la fourmilière, la chenille se transforme en chrysalide au printemps et trois semaines plus tard un imago (jeune papillon) prendra son envol. Les exigences biologiques de ce papillon (plante-hôte + espèce de fourmi bien spécifique) expliquent que cette espèce soit considérée comme « en danger » sur le continent européen. La disparition de leur biotope en raison de l'utilisation des pesticides et de l'urbanisation grandissante explique la raréfaction de la présence de ce surprenant papillon. L'azuré du serpolet a déjà malheureusement disparu de Grande-Bretagne, des Pays-Bas, de Belgique et ses populations sont en forte diminution dans le nord de la France. Sur la rive droite de notre estuaire, entre Royan et Vaux-sur-Mer, un groupe important d'azurés du serpolet a été identifié sur une prairie bien ensoleillée en lisière de bois. Ce papillon étant protégé, il existe un Plan National d'Actions 2018-2028 en faveur des papillons de jour accessible sur le site du gouvernement :

[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)



## Le guêpier d'Europe

**Par ses couleurs il fait penser à un oiseau exotique : dos brun marron à jaune paille, ventre bleu turquoise, calotte brune, gorge jaune, ailes brun, bleu vert et bord noir. La queue est bleue avec une pointe effilée. Un bandeau noir entoure un œil à l'iris rouge et front blanc. Il mesure entre 27 et 29 centimètres pour un poids de 45 à 80 grammes. Son chant est fait de trilles roulés.**

**Au mois de mai il revient de ses quartiers d'hiver en Afrique de l'ouest. Il s'installe dans des dunes ou des falaises à proximité de l'eau. Au Verdon-sur-Mer il creuse avec son bec des galeries d'environ un mètre de long en bout de la plage de la Chambrette. Début juin la femelle dépose six œufs qui sont couvés pendant trois semaines. Les oisillons s'envolent à l'âge de quatre semaines. Toute la famille partira en migration fin août, début septembre.**

**Il attrape ses proies en vol et se nourrit uniquement de guêpes, abeilles, bourdons, frelons ainsi que de quelques autres insectes volants. L'espèce reste sensible aux dégâts causés par les pesticides qui déciment leurs proies, donc leur nourriture.**



# Centrale du Blayais

## sûreté des réacteurs 900MWe et Plan Gestion Déchets Radioactifs

**Estuaire Pour Tous a participé : à la concertation publique (sûreté des réacteurs 900 MWe)** qui s'est déroulée à Bordeaux le 23 janvier 2019 sur la vulnérabilité des installations contre les agressions externes comme les inondations, le terrorisme et la cyber sécurité ; le vieillissement des composants après 40 ans et la pérennité des savoir-faire et des compétences.

**L'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)** explique que les études réalisées par EDF ont prouvé que le fonctionnement de la cuve et de l'enceinte de confinement du réacteur 900 MWe est satisfaisant pour une durée de dix ans supplémentaires. L'autorisation de poursuite de fonctionnement n'est pas définitive, l'ASN contrôle en permanence la conformité d'EDF avec la réglementation et la mise en œuvre des moyens adéquats pour répondre aux enjeux de sûreté. L'objectif actuel est d'amener ces réacteurs de 900MWe au même niveau de sûreté que les réacteurs plus récents de 1300 MWe. **Ce processus a débuté en 2013 et les conclusions seront délivrées en 2020.** Vingt quatre personnes effectuent une vingtaine d'inspections par an.

**Compléments d'infos** [www.asn.fr](http://www.asn.fr), [www.irsn.fr](http://www.irsn.fr) (institut radioprotection et sûreté) [www.concertation.suretenucleaire.fr](http://www.concertation.suretenucleaire.fr)

**à la réunion publique: Plan National gestion des déchets et matières radioactives**

Selon l'agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, plus de 1 620 000 m<sup>3</sup> de déchets radioactifs s'accumulent sur le territoire français ([www.andra.fr](http://www.andra.fr)). **Le problème est de stocker les déchets lourds extrêmement dangereux pour des milliers d'années.** Il y a quelques décennies, ces déchets étaient envoyés en mer, actuellement c'est l'enfouissement qui est privilégié. La dangerosité des transports de ces matériaux et matières radioactives est signalée : les combustibles usés du Blayais partent à La Hague par le train, puis à Marcoule (Gard) par camion, et reviennent à la Centrale sous forme de MOX; ce MOX usé, haute-

ment radioactif, repart à la Hague où il est laissé en héritage aux générations futures sur un site qui arrivera à saturation en 2030.

Les remarques du public insistent sur la réduction de ces déchets (réduction de la consommation électrique, développement des énergies renouvelables)

**Déroulement des débats nationaux et synthèse publiés fin 2019**

(<http://pngmdr.debatpublic.fr>)

Tout est sous contrôle mais... le risque zéro n'existe pas. Les populations peuvent avoir confiance mais... doivent se tenir prêtes à toutes les éventualités. Les déchets induisent un risque sécuritaire, actuellement et pour des siècles. EPT réclame l'application de la loi instaurant pour 2035 la réduction de la part du nucléaire dans la production d'énergie électrique ainsi qu'une information plus accessible, avec un vocabulaire moins technocrate et technique, qui permettra une véritable concertation citoyenne.

**aux 2 AG de La CLIN et à une visite de la centrale**

Présentation par le directeur : la centrale s'étend sur 230 ha, emploie 1300 salariés, 700 prestataires interviennent et 149 entreprises locales sont concernées. Le CNPE, 1<sup>er</sup> employeur du Blayais génère 43 millions d'€ de commandes locales et 73 millions d'€ de retombées financières (taxes et impôts). Sa production représente 7 % de la production électrique française et de 70 % de la consommation pour la Nouvelle Aquitaine. Un service interne est dédié à la formation initiale et continue (agents EDF et sous-traitants) les qualifications professionnelles et la sécurité étant les priorités de l'exploitant. EDF a travaillé sur les organismes nuisibles et effectué des traitements biocides, sur le conditionnement des déchets et sur les accidents possibles avec fusion du cœur. Les aléas climatiques sont étudiés pour préserver les installations. Haute de 8,50 m côté estuaire, la digue qui entoure la Centrale sera montée à 8 m côté marais en 2021 sur demande de l'ASN. Installation de quatre moteurs Diesels Ultimes Secours (72 h d'autonomie) en

haut de 4 « bunkers » (25 m de haut, 12 m de large) prévus pour résister aux séismes et tempêtes et protégés par des taules sur charpente métallique. Pompes dans l'Estuaire : malgré la canicule pas d'arrêt de production cet été, la remontée des eaux salées maintient le niveau et fait baisser la température. Le renouvellement du décret « Pompes et rejets dans l'Estuaire » sera validé par l'ASN début 2020 après consultation de la CLIN, du public et de l'exploitant.

Autres points abordés à la CLIN : **Mise en place du Plan Particulier d'Intervention** (nouveau périmètre 20 km, 83 communes concernées) présenté par les services de la préfecture. Les populations n'ont pas assez la notion du risque, désintéressés pour la campagne de distribution de pastilles d'iode (financée par EDF).

**Sûreté au niveau des soudures ou des cuves des générateurs de vapeur.** Pour l'ASN, pas de problèmes, il existe une surveillance active.

**Comité de « grand carénage »** piloté par la préfecture pour mise aux normes de sûreté des quatre réacteurs (EDF doit investir 1 milliard d'€ sur 10 ans pour prolonger l'exploitation).

**Plus d'infos** <https://www.gironde.fr/environnement/commission-locale-d-information-nucleaire-clin>

**Malgré le professionnalisme de l'exploitant, malgré la surveillance de l'ASN et la vigilance de la CLIN, le risque sécuritaire envers les populations et l'environnement ne peut être écarté. EPT se préoccupe des investissements nécessaires à la prolongation des installations vieillissantes de la Centrale du Blayais, de son avenir face à la montée des eaux et de l'insoluble problème des déchets.**

**Les malfaçons aussi sont inquiétantes ; et ce ne sont pas les dissimulations et dossiers falsifiés (cf notre journal n°7) qui pourraient rassurer.**

# Le Grand port maritime de Bordeaux

La réunion qui devait avoir lieu le 10 décembre a été reportée en raison des différents mouvements sociaux.

À l'heure où nous mettons sous presse aucune date n'a encore été communiquée. Cette réunion avait pour objet l'installation du Conseil de Développement dans sa nouvelle composition. Notre collectif devait y participer suite à l'attribution par la Préfecture d'un siège de titulaire sur proposition du Grand Port Maritime de Bordeaux. Nous sommes vraiment satis-

faits de cette avancée qui nous offre l'opportunité de travailler avec le GPMB à la protection et au développement de notre estuaire et permettra d'établir un dialogue constructif. Le conseil de développement est une instance consulta-

tive qui est composée de quatre collègues. Les mandats des membres du Conseil de Développement du grand port maritime de Bordeaux, d'une durée de cinq ans en application de l'article R5312-36 du code des transports sont arrivés à échéance devaient être renouvelés après installation du nouveau conseil de surveillance effectuée le 23 octobre dernier. En application du même article R5312-36 du code des transports et du décret n° 2008-1034 du 9 octobre 2008 instituant le grand port maritime de Bordeaux qui fixe à 30 le nombre de membres du Conseil de Développement, répartis en 4 collèges :

**1<sup>er</sup> COLLEGE** : neuf représentants de la place portuaire

Sur proposition du directeur du Grand Port Maritime de Bordeaux en date du 4 octobre 2019 et l'avis favorable du 29

octobre 2019 du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine ces représentants ont été élus au titre des entreprises implantées sur le port

**2<sup>e</sup> COLLEGE** : trois représentants des personnels des entreprises exerçant leurs activités sur le port ; ces trois représentants sont désignés par courrier de l'Union départementale CGT de la Gironde en date du 28 mai 2019 au titre des représentants des salariés des entreprises de maintenance portuaire

**3<sup>e</sup> COLLEGE** : neuf représentants de collectivités territoriales ou de leurs groupements (Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, Conseil Départemental 33, Conseil de Bordeaux Métropole, CdC de Blaye, Médoc Coeur de Presqu'île et Médoc Atlantique).

**4<sup>e</sup> COLLEGE** : neuf personnalités qualifiées intéressées au développement du port Sur proposition du directeur du Grand Port Maritime de Bordeaux en date du 4 octobre 2019 et l'avis favorable du 29 octobre 2019 du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine : au titre des associations agréées de protection de l'environnement. Estuaire pour Tous siège dans ce collège. Le conseil de développement élit son président et son vice-président parmi ses membres. La durée du mandat des membres du conseil de développement est de cinq ans.

Les sièges sont nominatifs et il n'y a pas de suppléant.

Dans la prochaine édition du journal vous trouverez un compte-rendu détaillé de cette première séance que vous pourrez aussi retrouver sur le blog <https://www.estuairepourtous.org/>

## Réunion du conseil de gestion du parc naturel marin.

La rochelle le 9 décembre 2019

Le projet d'agrandissement du port de La Rochelle-La Pallice fait débat concernant le thorium, nucléide déversé jusqu'en 1993 dans la zone concernée. Les prélèvements effectués dans les vases à extraire n'ont révélé qu'un dosage proche du taux naturel. En revanche, aucune étude sur les sédiments profonds qui se retrouveront à nu après les dragages. Les associations de protection de l'environnement qui siègent au PNM, dont Estuaire pour Tous, n'ont pas validé l'Avis conforme favorable. Cette opposition devra être prise en compte par les services de l'État.

**La problématique des sédiments profonds mis à nu** devra également être prise en compte dans l'évaluation du projet d'escale de grands paquebots à Pauillac avec des creusements qui risqueraient de libérer du cadmium et d'autres contaminants chimiques enfouis dans les vases profondes de l'estuaire depuis des décennies. **Nous sommes également intervenus pour que le PNM se saisisse des problèmes de contamination des eaux de baignade dans le Pays Royannais** en regroupant les analyses effectuées par les communes, le Conseil Départemental 17 et l'Agence Régionale de Santé puis en coordonnant la recherche des origines de pollution. Le Conseil de Gestion actuel nommé en 2015 doit être renouvelé cette année, **Estuaire pour Tous est candidat à un nouveau mandat de 5 ans.**

L'estuaire pour tous  
Journal du collectif des deux rives

**Directeur de la publication** : Maryse Sinsout  
**Rédaction** : le groupe journal du collectif des 2 rives- **Création et mise en page** : Christian Gasset - **Photographies** : Photos : GPMB, Monique Perthuis, Sophie Huberson-Debry, Monique Hyvernaud, Estuaire pour tous - **Impression** : Imprimerie Médulienne, Soulac-sur-Mer

**Coordonnées** :  
Gironde : 06 37 15 09 28  
Charente-Maritime : 06 84 30 88 74

**L'estuaire pour tous**  
Le journal du collectif des deux rives  
BP n° 1 33123 Le Verdon sur Mer  
<http://www.estuairepourtous.org/>